



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°2/2022 du Conseil communautaire Séance du 07 Février 2022

Date d'envoi de la convocation = 1^{er} février 2022
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 53
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 17
Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille vingt-deux, le sept février à quatorze heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de la Cazerne à Pont-Saint-Esprit, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Eric AJASSE, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Christian BAUME, Philippe BERTHOMIEU, Jacques BERTOLINI, Didier BONNEAUD, Yves CAZORLA, Anthony CELLIER, Catherine CHANTRY, Jean-Yves CHAPELET, Raymond CHAPUY, Patricia CHENEL, Cédric CLEMENTE, Michel COULLOMB, Manon CROUSIER, Ghislaine DE VERDUZAN, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Robert GAUTIER, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Claire LAPEYRONIE, Béatrice LOISON, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Daniel MOUCHETANT, Christine MUCCIO, Patrick PALISSE, Catherine PECASTAING, Philippe PECOUT, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alain POMMIER, Jean Christian REY, Florian REYROLLE, José RIEU, , Jean-Marie LAURENS, Justine ROUQUAIROL, Vincent ROUSSELOT, Muriel ROY-CROSS, Claude SALAU, Christophe SERRE, Ulrich BERANGERE, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Thierry VINCENT

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Christian BAUME, Dominique ASTORI à Guy AUBANEL, Pascale BORDES à Alain POMMIER, Michel CEGIELKI à Monique GRAZIANO-BAYLE, Christine CLERC à Claire LAPEYRONIE, Maxime COUSTON à Jean-Yves CHAPELET, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Benjamin DESBRUN à Vincent ROUSSELOT, Patricia GARNERO à Christian BAUME, Hervé GINOT à Ghislaine DE VERDUZAN, André LOPEZ à Jean Christian REY, Corinne MARTIN à Alain POMMIER, Stéphane MAURIN à Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Laurent NADAL à Patrick PALISSE, Jennifer OBID à Christine MUCCIO, Patrick PANNETIER à Florian REYROLLE, Alexandre PISSAS à Marie-Chantal PIONNIER

Absents : Sébastien BAYART, Fred MAHLER, Philippe PAQUIER, Véronique HERBE, Olivier ROBELET

Secrétaire de Séance : Brigitte VANDEMEULEBROUCKE

Objet : Rapport sur les actions entreprises suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes

Considérant que la Chambre Régionale des Comptes (CRC) a transmis le 18 janvier 2021 un rapport d'observations portant sur la gestion de l'Agglomération du Gard rhodanien pour les exercices 2013 et suivants,

Considérant que ce rapport a été présenté au conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien du 15 février 2021 (Délibération n°6/2021),

Vu le Code des juridictions financières dans son article l'article L. 243-9 qui précise qu'un rapport doit être présenté au Conseil Communautaire sur les actions entreprises à la suite des observations de la CRC,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 31 janvier 2022,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Prend acte** de la présentation du rapport sur les actions entreprises suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes joint en annexe.

Fait et délibéré à Pont-Saint-Esprit, le 07 février 2022.

Le Président
Jean Christian REY

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le* **17 FEV. 2022**



Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Délibération n°2.2022 du 07 février 2022, page 2